



AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 25 AVRIL 2024 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-2

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 25 avril 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2024 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 1231 AFIN D'AJOUTER UN CRITÈRE D'ÉVALUATION PORTANT SUR L'INTÉGRATION DE LOGEMENT SOCIAL OU ABORDABLE

Le projet de Règlement numéro 1231-2 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Le projet de règlement a pour objet :

- Ajouter l'intégration de logement social et abordable dans le projet comme critère d'évaluation d'un PPCMOI.
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1231-2 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
 3. Ce projet de Règlement numéro 1231-2 peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

Le secteur d'application du règlement 1231 est situé :

- Dans la totalité de l'air DOT de la Gare;
- Sur les terrains adjacents à la montée Masson;
- Dans le Vieux-Mascouche;
- Sur les terrains adjacents au chemin des Anglais, entre l'autoroute 640 et l'avenue Garden;
- Sur les terrains adjacents au chemin Gascon;
- Sur le site du domaine seigneurial.

Le plan démontrant le secteur concerné par ce projet de règlement peut être visionné sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche le 17 avril 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot